



## Remariage et bien immobilier acquis avant le mariage

Par **annie**, le **20/07/2010** à **23:43**

Bonjour,

j'ai été marié une première fois et divorcée en 2003. Deux enfants sont issus de cette première union. Lors du divorce la maison où je vis actuellement m'a été octroyée avec accord de mon ex conjoint. Depuis j'ai retrouvé quelqu'un et nous nous sommes pacés en 2008 mais parlons de nous remarier en 2011. Ma question est la suivante

Le bien immobilier étant acquis avant le mariage, lors de mon décès, est-ce que ce sont seuls mes enfants qui hériteront de ce bien ou mes enfants + mon futur conjoint.

Que dois-je faire pour que ce soit seuls mes enfants qui héritent

Merci

Par **chris\_idv**, le **21/07/2010** à **09:53**

Bonjour,

Pour que seuls vos enfants héritent de la maison faites un contrat de mariage (séparation de biens) et un testament.

Votre notaire et/ou votre avocat vous conseilleront utilement.

Cordialement,